



LA LETTRE DU GROUPE CGT DU CESER

SESSION PLENIERE DU 23 juin 2026
AVIS SUR LE BS 2026

N°310

<https://cgt-paysdelaloire.org/>



Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région, à savoir :

- les orientations budgétaires (OB, présentées en octobre),
- le budget primitif (BP), voté en décembre en Pays de la Loire, qui présente les autorisations budgétaires de l'année,
- le budget supplémentaire (BS) qui permet le cas échéant de modifier certaines lignes budgétaires et de prendre en compte le résultat de l'année précédente,
- les décisions modificatives éventuelles qui modifient certaines lignes budgétaires en tenant compte d'événements intervenus depuis l'adoption du budget primitif. Ces modifications sont peu nombreuses car la Région a adopté des lignes très générales, permettant des mouvements hors session.
- le compte financier unique (CFU) (résultat définitif, présenté en même temps que le BS de l'année suivante), en juin pour les Pays de la Loire.

La CGT a voté l'avis du CESER.

LE BS

Les ajustements budgétaires ne modifient pas de manière substantielle les équilibres.

Des rapports complètent le BS et alimentent les expressions du CESER.

L'AVIS DU CESER

Ce document est disponible sur le [site Internet du CESER](#).

Quelques éléments issus des commentaires des commissions du CESER :

En matière de formation sanitaire et sociale, le CESER regrette très vivement le recul du nombre de sessions des dispositifs 'Formation Prépa' dédiées aux formations sanitaires et sociales passant de 22 à 14 pour 2026, d'autant plus que ces dispositifs ont prouvé leur pertinence dans le maintien en formation et l'insertion professionnelle.

Il s'inquiète de la décision de l'État – prise en cours d'année – de réduire drastiquement et de manière unilatérale les financements dédiés à l'apprentissage.

Le CESER commente l'avenant à la convention TER entre la Région et SNCF voyageurs, constatant que certains objectifs de la stratégie régionale des mobilités sont caducs.

Il prend note du choix politique assumé de la Région des Pays de la Loire, qui a la responsabilité de la formation des demandeurs d'emploi, de mettre en œuvre une politique de formation professionnelle adéquationniste, qui répond aux besoins actuels des entreprises. Le CESER souligne néanmoins les risques d'une telle politique.

Il attire également l'attention sur les risques de remplacer l'ordinateur fourni aux lycéens par un Chromebook.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H

La CGT remercie Damien, Maxence et l'ensemble des équipes permanentes ainsi que les stagiaires du CESER pour cet avis, dont elle partage globalement la teneur. Pour rester dans le format souhaité pour cette intervention, nous centrerons notre expression sur 3 sujets :

Premier point, concernant la politique régionale de formation professionnelle, nous considérons que la Région ne doit pas avoir uniquement une que une vision adéquationniste et court termiste et dans une logique de désintermédiation, qui pour la CGT ne permet pas d'anticiper les besoins, ni des ligériens ni du monde socio économique ni d'apporter des solutions aux défis et aux transitions auxquels nous allons devoir faire face. Nous avons besoin de perspectives et d'une boussole qui préparent l'avenir. Je vais faire 3 illustrations :

- Premièrement, pour les jeunes, la baisse démographique doit permettre de mieux les accompagner dans la formation initiale, dans l'emploi, dans leur vie de citoyens et y compris dans leur santé et dans leurs difficultés, et non de faire des économies. Rappelons que c'est une population qui a connu le COVID sans réelle étude d'impact.
- Deuxièmement, la formation continue des privés d'emploi et des salariés en emploi est un enjeu crucial pour eux-mêmes, mais aussi pour l'ensemble de la société. Ceci, dans un contexte de vieillissement des actifs qui doit anticiper les besoins futurs et les métiers d'avenir du monde socio-économique ainsi que la montée en qualifications
- Troisièmement, dans un monde qui se complexifie, l'intelligence collective, la coopération et l'intermédiation sont des atouts majeurs pour répondre aux défis auxquels notre société va devoir faire face.

Deuxième point, sur la confidentialité des données des établissements d'enseignement privés d'enseignement supérieur, nous faisons clairement partie de ceux qui contestent cette démarche. Ces établissements qui sont financés par des fonds publics doivent être inscrits dans une démarche de service public¹ et être transparents dans leurs données vis-à-vis des financeurs.

Troisième et dernier point : sur le caractère désormais caduc des objectifs principaux de la **stratégie régionale des mobilités 2021-2031**. Désormais les masques tombent. La Région ne respectera pas les objectifs qu'elle s'est elle-même fixés.

C'est le cas du **transport à la demande**. Alors que la Région s'était engagée sur le déploiement d'une offre toute la journée sur tout le territoire, elle opère un virage à 180° et se concentre sur les heures de pointe, se reposant pour le reste sur les collectivités, qui n'en auront pas les moyens. Le transport

¹Cf repères revendicatifs confédéraux fiche 15

solidaire, comme l'indique le CESER, ne pourra pas combler le recul de la Région. Et ce sont les jeunes, les précaires sans permis ou sans véhicule, ceux qui travaillent en horaires décalés, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, qui en pâtiront.

Deuxième point de recul de la Région par rapport à ses engagements : **l'augmentation de 67 % de l'offre ferroviaire entre 2021 et 2031**, augmentation qu'on voit reportée à un nouveau calendrier après 2032.

En voulant s'appuyer sur l'ouverture à la concurrence de l'exploitation du TER, qu'elle voyait comme le Graal pour augmenter l'offre à moindre coût, la Région s'est plantée. La CGT ne s'en plaindra pas, la Région a dû revoir son calendrier, n'ayant pas réussi dans son projet initial, malgré des coûteuses études qu'elle a fait mener. Comme le Sénat, qui n'est pas à proprement parler un club d'obédience marxiste, l'a reconnu, les seuls gains à espérer viennent d'une profonde refonte de l'organisation du travail loin des propositions de la CGT. Cette organisation du travail libérale est génératrice de mal-être et de perte d'attractivité des métiers. On a vu ainsi les taux de grève lors du mouvement social des cheminots ce mois-ci.

Nous approuvons donc la demande du CESER de révision de la stratégie de mobilité.

Nous voterons l'avis sur le BS.

VOTES : l'avis a été adopté par 78 voix pour et 4 abstentions.

Courriel : comite-regional@cgt-paysdelaloire.org / tel 02.41.20.03.21